

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 18 DÉCEMBRE 2023

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 18 décembre 2023 à 18h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec, sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS(ÈRE) : Éric Veilleux
Jonathan Rioux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois
Gisèle Saindon

ABSENT : Roger Lavoie

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présent.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2023-12-226

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté par notre conseil.

AVIS DE CONVOCATION

- Ouverture de la séance
- Lecture et adoption de l'avis de convocation
- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024
- Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

.....

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

2023-12-227

Considérant qu'en vertu de l'article 954, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2024 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Considérant qu'un projet du budget et un projet du programme triennal a été remis aux membres du conseil le 4 décembre 2023;

Considérant qu'un avis public a été affiché tel que prévu à la loi;

Considérant que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 des activités de fonctionnement à des fins fiscales;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

RECETTES:

A) Recettes spécifiques :

Taxes foncière générale	\$513 750
Taxes foncière spéciale (dette 25% ensemble)	17 415
Taxes foncière spéciale (dette 75% secteur)	46 892
Taxes foncière spéciale (entretien secteur)	26 344
Ordures (collecte et enfouissement), PGMR et matière putrescible	43 455
Ramonage de cheminées	9 071
Subvention gouvernement - Transport	230 227
Autres Subvention gouv.-Transport	10 000
Partage de la croissance d'un point TVQ	15 792
Péréquation	5 255
Redevance Exploitant Carrière Éolienne	3 500 28 170
Autres recettes	10 235

B) Recettes basées sur le tx global de taxation

Immeubles des écoles élémentaires	9 307
-----------------------------------	-------

C) Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble du gouv. fédéral et entreprise	769
Immeuble du gouv. féd. et ent. (vidange)	<u>247</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>\$ 970 429</u>

DÉPENSES:

Administration financière	\$ 185 712
Sécurité publique	93 949
Transport	470 357
Hygiène du milieu	73 193
Urbanisme et mise en valeur du territoire	39 101
Loisirs et culture	41 632
Frais de financement	<u>800</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>\$ 904 744</u>

IMMOBILISATION:

Immobilisation salle	10 000
Immobilisation voirie PPA	10 000
Immobilisation voirie PIIRL	9 000
Immobilisation du site de traitement (emprunt)	62 435
Immobilisation voirie ponceau	5 000
Immobilisation incendie	<u>10 000</u>
TOTAL IMMOBILISATION	<u>\$105 435</u>

<u>FONDS RÉSERVÉ / ÉLECTION :</u>	<u>\$ 1 000</u>
<u>SURPLUS AFFECTÉ :</u>	<u>(\$ 41 750)</u>
<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>\$970 429</u>

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026

2023-12-228

La directrice générale présente le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025 et 2026.

Considérant que les projets faisant partie du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025-2026 se détaillent comme suit :

	2024	2025	2026
Voirie ponceau 5% (fond général)	5 000\$	---	---
Protection incendie (fond général)	10 000\$	5 000\$	5 000\$
Trait. des eaux usées (emprunt)	62 435\$	62 435\$	62 435\$
Voirie municipale PIIRL (surplus)	9 000\$	9 000\$	9 000\$
Voirie municipale PPA (fond général)	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Salle (Nouveau Horizon)	10 000\$	----	----
Voirie municipale PIIRL	----	390 000\$	----
Voirie municipale (TECQ)	----	----	600 000\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte tel que déposé le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025 et 2026.

.....

PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions porte exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Aucune question n'a été posée.

.....

2023-12-229

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est maintenant 18h38.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Mario St-Louis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.